MAIRIE DE BOISSET LES PREVANCHES

COMPTE RENDU

Séance du 2 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux le deux décembre à 19 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève Carof, Maire.

Présents : Geneviève Carof, Philippe Paulet, Elisabeth Lheraux, Brigitte Travers, Frédéric Jousselin, Arnaud Dufossé, Laurent Gardin, Jean-Luc Caillié, Thomas Guyomac'h et Pierre Bieuville

Secrétaire de séance : Elisabeth Lheraux

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 10

Date de convocation : 28/11/2022

- Compte-rendu du rendez-vous avec le SDIS concernant la défense incendie de la commune

Les projets conseillés pour 2023 sont :

-intersection rue du Moulin Impasse de la Commune

-impasse du château, au niveau du château

-impasse de l'église

-intersection des rue du Pibet et de Rosney

-intersection des rue du Pibet et rue des Bois

- Modification d'un chemin rural

Madame le maire présente un courrier remis par Monsieur Sylvain Bignon stipulant que :

-le chemin communal n°2 passe entre les parcelles AZ 117 33 et 36
appartenant à Monsieur Jean-Baptiste Lainé

-pour faciliter les travaux agricoles, Mr Bignon a proposé de déplacer le chemin communal en bordure de forêt dans sa parcelle actuelle, de créer ce nouveau chemin en le semant d'une fétuque et en l'entretenant tous les ans par un broyage de l'herbe et des branches si nécessaire.

- le déplacement n'engendre aucun problème de propriété, la commune reste propriétaire du chemin qui peut être rétabli à tout moment.

Les conseillers demandent que Mr Lainé y appose sa signature.

- Vœux du maire : Madame le maire prendra sa décision vers le 15 décembre, en fonction de l'évolution des épidémies de grippe et de Covid.

- Questions diverses.

Le lycée horticole d'Evreux est venu voir le jardin de la mairie pour une proposition d'aménagement. Plusieurs seront envoyées avant la fin de l'année pour une mise en place au printemps par les élèves du lycée.
Madame Prévost dont l'époux a été mortellement victime d'un accident de la route sur la D 141 en juillet 2022, a demandé l'autorisation d'installer une stèle. La demande va être faite au Conseil Général.
Le Noël des enfants se déroulera le 3 décembre.
L'entreprise chargée d'installer les abris bus va être relancée.
Bouches d'incendie : après la visite du SDIS et son rapport, il a été décidé de préparer le DECI communal et de répertorier les points d'eaux naturels pour voir s'ils pourraient couvrit quelques besoins. Il faudra voir aussi avec SNA et l'Agence de la ruralité si des subventions peuvent être allouées pour aider à améliorer la défense incendie du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.